

ON NE SE MOQUE PAS DE DIEU ! Gal. vi, 7



LA JUSTICE DE DIEU EST JUSTE ET TERRIBLE !

Nous recevons ce message terrible des éditions Saint-Remi. Il mérite quelques commentaires.

Expéditeur : editions@saint-remi.fr

Envoyé: 2017-06-27 23:09

A :

Sujet : Communiqué important

A tous nos correspondants,

Pour des raisons très graves et circonstanciées nous sommes obligés de demander à M. l'abbé Jean-Luc Lafitte de quitter les lieux de la Maison Saint-Ignace à Sainte-Croix-du-Mont. La Maison Saint-Ignace est donc désormais fermée jusqu'à nouvel ordre. Nous présentons nos sincères excuses à toutes les personnes qui nous ont fait confiance et qui ont été abusées comme nous par ce prêtre, ainsi qu'à toutes les personnes qui nous avaient mis en garde.

Le démon se déguise en ange de lumière. Du bien se fait mais il espère faire plus de mal par les scandales.

Tout le bien qui malgré tout s'est fait, les nombreuses conversions, les baptêmes, les mariages, etc., n'appartiennent pas à l'abbé Lafitte mais à Dieu. C'est Dieu qui convertit par la vérité qui touche les cœurs, pas les hommes qui ne sont que des instruments. C'est cela qu'il faut absolument comprendre pour ne pas vous scandaliser et perdre la Foi.

Bruno Saglio

Directeur des éditions Saint-Remi

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

PARTIE A
Juillet 2017

Louis-Hubert REMY

Quel drame ! Et quel scandale ! surtout pour les petits ! *Il est impossible qu'il n'arrive pas de scandale* (Luc XVII, 1), *mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive* (Matth. XVIII, 7) ! Et notre doux Sauveur continue par ce jugement terrible : « *Mais celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou la meule qu'un âne tourne, et qu'on le précipitât au fond de la mer* ».

Cet événement crie à Dieu ! un de ses prêtres, passant pour le plus savant, le plus remarquable, le plus saint, Le trahir ainsi ! Quel abominable péché !

Un prêtre qui ose dire sa messe après un tel acte, qui ose tenir en ses mains, qui viennent de pécher, le corps du Christ, est un pervers ; il recommencera. Et ceux qui le reçoivent sont complices des péchés de ce **pécheur public.**

Dans l'Église en ordre il était excommunié *ipso facto* et la levée d'excommunication était réservée au Pape régnant. L'Église connaissait la gravité de ce péché et le remède pour en sortir.

Mais ne nous y trompons pas : **c'est la justice de Dieu qui passe ! Et ne croyons pas qu'elle s'arrêtera. **Tous nous serons passés au crible, particulièrement les prêtres.** De Dieu on ne se moque pas !**

Bruno Saglio a choisi **la bonne solution**. Elle fait fi du « *camp dira-t-on* » ne s'attachant qu'au « *camp dira Dieu* », c'est-à-dire à la vérité. On a trop vu, surtout chez les clercs, la solution qui arrange tout : ne rien dire, cacher la vérité, et faire comme avant. Les deux ou trois personnes au courant s'entendant pour cacher le scandale, renvoyer la victime (parfois avec menaces !), se moquer de la justice élémentaire, et vogue la galère. Mais malheureusement la justice de Dieu n'y trouve pas son compte et notre Dieu, infiniment juste, se réserve un jour ou l'autre de châtier les vrais coupables. On le découvre chaque jour !

Il a bien fait de rendre **publics** les agissements de ce prêtre pour enfin protéger les fidèles !

Il a choisi la solution **courageuse**, car il va découvrir qu'on ne s'en prend pas à celui qui fait le scandale, mais à celui qui le dénonce. On va l'attaquer de partout, sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, alors c'est lui qui en paiera les frais. Finie la théorie du « *manteau de Noë* »¹, inventée par les clercs libéraux. L'attaqueront surtout ceux qui n'ont jamais fait aucune œuvre, enfouissant les talents que Dieu leur avait donnés, et passant leur temps sur Internet à faire la leçon à tout le monde.

Très mêlé à cette affaire dès le début, j'ai mis dès le départ tous mes amis **en garde** par le document ci-dessous (Partie B), confidentiel alors. La plupart m'ont suivi, mais quelques-uns m'ont alors attaqué et un en particulier (O. S.), avec une violence qui a fait dire au prêtre de ma paroisse **qu'il n'avait jamais vu tant de haine chez un homme**. Ils ont suivi l'abbé Lafitte dans ses jugements téméraires, dans ses calomnies, dans ses attaques contre moi, faisant le vide autour de moi. Merci aux amis qui sont restés fidèles.

Je mets aujourd'hui ce document sur Internet, sans rien y changer car il permettra à plusieurs de comprendre ce qui était en jeu, qui avait raison, quels étaient ses arguments, et quelles leçons en tirer ! Mes ennemis diront : il règle ses comptes ! Petits esprits ! Il ne s'agit pas de régler ses comptes, il s'agit de **rétablir certaines vérités**.

Dès son arrivée à Nantes, cet abbé répéta dans de multiples sermons qu'un mariage consommé ne peut être annulé. Pourquoi parler de ce sujet ? Personne ne lui demandait rien ; je l'ai invité à en parler, refus catégorique ; et il y a si peu de mariages annulés qu'il n'y avait qu'une seule explication : il était envoyé par Mgr Williamson pour abattre LHR.

Je fus très ami de Mgr Williamson, mais le combat se précisant nous avons divergé sur la situation de l'Église, sur le problème du nouveau rituel du sacre des évêques et bien sûr sur les "papes" conciliaires. Je vous renvoie aux combats de *Virgo-Maria* et de *Rore-Sanctifica*², toujours irréfutés car irréfutables.

Le seul souci de M. l'abbé Lafitte fut alors de me faire excommunier par M. l'abbé Guépin, ce qui fut fait ; mais, j'ai osé me défendre : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR_lib-antil_LHR-Guepin_excommunication.pdf.

Je fus alors dénoncé comme **pêcheur public**. Alors que mon affaire avait été **jugée par la Tradition** (Mgr Guérard, Mgr Lefebvre, l'abbé des Gravières, l'abbé Coache qui nous maria après enquête)³, on répéta partout que j'étais un pêcheur public. Je ne vous dis pas ce qu'il nous en a coûté à mon épouse et à moi-même.

OUI, il est FAUX de dire qu'un mariage consommé ne peut être annulé. Jamais dans un procès de nullité il n'est fait état de la consommation du mariage. On ne juge que **la validité des consentements de chaque époux le jour du mariage**. L'abbé Lafitte montrait ainsi qu'il ne connaissait rien au sujet, et bien qu'il se soit repris, le mal fait n'a pas été réparé.

Je lui reproche aussi son apostolat après sa conversion à la situation de l'église. Après avoir prêché pendant 35 ans, *hors la FSSPX pas de salut*, après avoir célébré "*una cum*" Paul VI, J-P I, J-P II, Benoît XVI, il aurait dû redire sans honoraires (comme l'a fait l'abbé Vérité) toutes les messes entachées d'hérésies⁴ ; il aurait dû s'occuper des milliers de retraitants trompés ; il aurait dû remercier ceux qui avaient vu clair, les remercier d'avoir tenu bon alors qu'ils étaient injuriés de partout. Eh bien non ! il abandonna tous ses anciens fidèles à leurs erreurs, et même il attaqua et injuria LHR. Même plus, il détourna de vieux amis, qui n'avaient rien à me reprocher, de fréquenter LHR.

Enfin pour mieux m'abattre, il fit les éloges de l'œuvre des éditions Saint-Remi, sans une fois reconnaître le travail de celui qui a passé des milliers d'heures, bénévoles, à découvrir les ouvrages des auteurs antilibéraux, à les acheter, lire, sélectionner, souvent mis en *Word* (cf. [bibliothèque des ACRF](#)), et faire éditer ; le tout (sauf l'édition) à ses frais.

Et on le présente comme exemple de prêtre vrai, de bon conseil, de jugement droit, d'exemplaire vous dis-je. Comment me défendre ?

Oui ce prêtre a fait beaucoup de mal, pire que violenter une novice et puisqu'il ne réparera en rien, je me permets de rétablir ces vérités.

¹ http://www.a-c-r-f.com/documents/VM_Le-Manteau-de-Noe.pdf. Relisez ces quatre pages avec attention et essayez de les réfuter. Assez de mensonges et d'hypocrisie ! Notre sainte religion mérite le meilleur !

² Virgo Maria : <http://www.virgo-maria.org/> ; Rore Sanctifica : <http://www.rore-sanctifica.org/>

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/REMY_blog-LHR.pdf

⁴ Lisez : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Messe_agreable.pdf

*Ceux qui s'engagent dans des voies tortueuses,
le Seigneur les joindra aux hommes d'iniquité. Ps. 124*

Bruno Saglio présente ses excuses. C'est insuffisant ! Il doit **demander pardon et réparer le mal fait**, cf. catéchisme. Qu'avait-il à me reprocher avant que l'abbé Lafitte m'attaque ? Y a-t-il une seule personne qui l'ait aidé, lui et ses éditions, autant que LHR ? Son **ingratitude** (le grand péché de l'Adversaire), est inadmissible. Certes je ne suis pas facile à supporter, et par la lettre (Partie B ci-dessous) je le mettais devant un choix pénible, mais j'avais avec moi **les arguments de l'Église en ordre**, les seuls arguments pour un chrétien dans cette période troublée où il est difficile de choisir.

Le mal est fait. Puisse-t-il servir de leçon à tous, surtout à ceux qui sont le sel de la terre et qui doivent nous guider. Comprendront-ils que le bon Dieu en a **assez de tout bidouillage**, qu'il veut de grands chrétiens pour le Règne du Sacré-Cœur ? Encore une fois, qu'ils relisent et méditent le message de La Salette⁵ ; qu'ils relisent et méditent *Le dénouement de la persécution*, d'Augustin Lémann⁶. Ils doivent donner l'exemple sans aucune compromission d'aucune sorte avec l'ennemi.

Partie B

Louis-Hubert REMY

PLUS QUE JAMAIS, LES FIDÈLES ONT BESOIN DE CLERCS IRRÉPROCHABLES !

Le 11 novembre 2013, en la fête de saint Martin

Depuis 50 ans, les catholiques qui entendent rester fidèles aux promesses de leur baptême, ont été constamment trahis par les clercs de tout rang, car « *si la charité de plusieurs s'est refroidie* », c'est principalement la conséquence d'un oubli des vertus et des devoirs du Sacerdoce par ceux-là même qui sont revêtus de cette éminente dignité, laquelle en fait des hommes « *retranchés du monde* ».

La Très Sainte Vierge Marie, par le message de La Salette, nous en a averti⁷. Il est donc indispensable – parce que le Sacerdoce est le canal des grâces par lesquelles nous pouvons nous sauver – d'être aussi prudents qu'exigeants avec eux, comme de mettre en garde – avec la prudence qui convient – contre des dérives réellement constatées. On lira, en annexe, comment il faut comprendre ce "**cloaque d'impureté**" dont parlait la Vierge à Mélanie de La Salette.

Depuis 50 ans, il a fallu, sans trêve ni répit, mettre en garde contre les mauvais clercs, les clercs libéraux, à la fois pour les inciter à une vraie conversion et pour protéger les fidèles de leurs erreurs. Et heureusement que des anciens ont vu clair sur ces clercs pas clairs et ont dénoncé leurs erreurs. S'ils ne l'avaient pas fait, où serions-nous aujourd'hui ?

Nous vivons des temps d'apostasie terrible où il est évident que 1° depuis le conciliabule Vatican d'Eux, *Dieu vomit les tièdes* par pans entiers, et 2° Dieu va, comme le vénérable Holzhauser l'a prophétisé dans son *Interprétation de l'Apocalypse*, et comme l'abbé Augustin Lémann l'a précisé dans sa brochure *Le dénouement de la persécution*, sélectionner un tout petit nombre pour le Règne du Sacré-Cœur.

En France, il y a environ une vingtaine de clercs dits **non una cum**, desservant une vingtaine de lieux de culte, à célébrer **l'oblation pure** pour un millier de fidèles à peu près (seule la moitié de ces mille ne va qu'aux messes *non una cum*,

⁵ <http://www.a-c-r-f.com/documents/Le-secret-de-melanie.pdf>

⁶ http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_Augustin_LEMANN-Denuement_persécution.pdf

⁷ *Les prêtres, ministres de mon Fils, les prêtres, 1. par leur mauvaise vie, 2. par leur irrévérence et 3. leur impiété à célébrer les saints mystères, par 4. l'amour de l'argent, 5. l'amour de l'honneur et 6. des plaisirs, les prêtres sont **devenus des cloaques d'impureté**. Oui, les prêtres demandent vengeance, et la vengeance est suspendue sur leurs têtes. Malheur aux prêtres, et aux personnes consacrées à Dieu, lesquelles, par leurs 7. infidélités et leur 8. mauvaise vie, crucifient de nouveau mon Fils ! **Les péchés des personnes consacrées à Dieu crient vers le Ciel et appellent la vengeance**, et voilà que la vengeance est à leurs portes, car il ne se trouve plus personne pour implorer miséricorde et pardon pour le peuple ; il n'y a plus d'âmes généreuses, il n'y a plus personne **digne d'offrir** la Victime sans tache à l'Éternel en faveur du monde. Dieu va frapper d'une manière sans exemple. Malheur aux habitants de la terre ! Dieu va épuiser Sa colère, et personne ne pourra se soustraire à tant de maux réunis.*

On comprend que certains prêtres aient si peur de ce message ! Si la Très Sainte Vierge Marie parle 4 fois de **vengeance** (venger : effacer, réparer une offense en châtiant son auteur), c'est que a) l'offensé est Dieu, son divin Fils, b) l'offense est grave, très grave (8 détails précis) et c) l'auteur de l'offense, le prêtre, devrait être irréprochable. Si depuis 1846, les prêtres (et surtout les évêques !) avaient médité devant le tabernacle au moins deux fois par an ce message de la Très Sainte Vierge, et fait leur examen de conscience sur ces huit points, nous n'en serions pas là aujourd'hui ! La vengeance a déjà été terrible : ils ont tous apostasié. Elle n'est pas finie !

les autres, à l'occasion, vont à d'autres messes). Ce nombre ira sans doute encore en diminuant, tant la Foi catholique est exigeante en ces temps d'effondrement...

Ce n'est donc pas de gaieté de cœur ou pour "régler des comptes" que nous avons écrit ces lignes, lesquelles vont évidemment nous valoir plus d'injures que de compliments. Mais après avoir réfléchi, prié, **demandé conseil**, il nous est apparu indispensable d'avertir ceux qui ont besoin de l'être. On a l'impression que les passions l'emportent et l'on oublie que dans de tels cas, la sainte Église, pleine de sagesse, a prévu des dispositions nécessaires au bien des âmes : silence et prière pour les fidèles, sanctions pour les coupables. Reportons-nous donc fidèlement à son enseignement.

Chacun, ensuite, prendra ses responsabilités en toute connaissance de cause.

Prions pour nos clercs et exigeons d'eux, de plus en plus, une sainte vie exemplaire !

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

À PROPOS DE LA MISE AU POINT DE MONSIEUR L'ABBÉ LAFITTE

M. l'Abbé Jean-Luc LAFITTE, le 4 novembre 2013 a publié la mise au point suivante :

Le Dimanche 13 octobre 2013, en sa chapelle du Christ-Roi à Nantes, monsieur l'abbé Guépin annonçait le renvoi de son confrère monsieur l'abbé Lafitte, après deux ans et demi de collaboration. Devant le Très Saint Sacrement et en présence de nombreux enfants, en un **mélange ingénieux de vrai, de faux et de sous-entendus**, avant le sermon dominical, monsieur l'abbé Guépin descendait en flamme son confrère, **détruisant publiquement sa réputation**. Le scandale fut tel que plusieurs l'ont interrompu et qu'une bonne vingtaine de paroissiens quittait la chapelle avant le sermon en entendant ses propos. Par ailleurs, plusieurs rumeurs ont été diffusées ici ou là à mon sujet.

Il est vrai que **j'ai commis dans le passé comme Prêtre de graves erreurs d'ordre moral répétées plusieurs fois**. Pour ces errements, j'ai accompli une **pénitence d'un an** ordonnée par mon supérieur de l'époque, je continue tous les jours à faire pénitence et pour cela j'ai grand besoin de vos prières.

Cependant, je me dois de préciser les points suivants :

- Je ne suis ni un gourou, ni un séducteur.
- Je n'ai commis aucune faute contre les mœurs pendant le temps passé chez monsieur l'abbé Guépin.
- Je n'ai jamais dit quoi que ce soit de répréhensible au confessionnal à une jeune fille ou à n'importe quel autre pénitent.
- Je n'ai jamais été marié, je n'ai jamais été divorcé, je n'ai jamais vendu un calice pour payer des frais de divorce et je n'ai pas d'enfants.

Précisons de plus que c'est monsieur l'abbé Guépin qui est venu me chercher pour me proposer de travailler avec lui à Nantes, que je lui ai tout de suite parlé de mon passé, et qu'il m'a donc accepté en toute connaissance de cause.

Cet éclaircissement est rendu nécessaire par l'attitude de monsieur l'abbé Guépin.

Je sollicite l'aide de vos prières pour que je sois toujours un instrument entre les mains du Bon Dieu.

Qu'Il me garde et vous en Sa charité.

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

Il est important de réfléchir sur cette déclaration. Une lecture hâtive des quatre points réfutés mènera à la conclusion que cet abbé a été calomnié. Mais monsieur l'abbé Lafitte fait, lui aussi, un **mélange ingénieux de vrai, de faux et de sous-entendus**.

Il dit vrai quand il écrit qu'il "*n'a pas vendu de calice pour payer des frais de divorce*". Mais... s'il n'a pas vendu un calice pour cette raison, néanmoins il a vendu un calice en conséquence de sa chute, acte sacrilège pour un laïc, acte encore plus inadmissible pour un prêtre !

Monsieur l'abbé Lafitte écrit qu'il a fait **une** "pénitence d'un an". C'est faux. Il parle avec l'intention de tromper. En fait, en l'état actuel de nos informations, il a fait **deux** pénitences d'un an, une à Courtalain, une à Avrillé. Le fait des rechutes (car il y en a eu *plusieurs*, trois connues à ce jour...) prouve que **les pénitences furent insuffisantes et donc sans effet**. Deux vieux prêtres avec qui il avait pris contact pour une éventuelle collaboration l'ont prudemment refusé.

Mais le passage important de sa déclaration est : **"J'ai commis dans le passé comme Prêtre de graves erreurs d'ordre moral répétées plusieurs fois". C'est sur quoi il faut réfléchir.**

Ce prêtre n'a pas failli par faiblesse ou pour suivre une femme, ce prêtre est tombé plusieurs fois **en cherchant pecamineusement une jouissance infâme**. Il n'a pas suivi une femme par amour, il a suivi ou séduit des femmes par débauche, ce qui est bien différent.

Il faut savoir qu'un prêtre en péchant ainsi non seulement fait faire un adultère lorsque la femme est mariée, mais encore la fait participer à un **sacrilège**, ce qui est excessivement grave !

Dans le texte en ANNEXE I, que le lecteur lira maintenant, l'Église fait état des péchés graves appelés **"cas réservés"**. Il est précisé que ce sont des adultères et des **séductions de pénitentes**, car le prêtre habituel, au confessionnal, connaît laquelle de ses pénitentes est faible et trouve ainsi une proie pour satisfaire ses penchants déréglés.

D'autre part, dans cette annexe on peut lire : **"Cependant il est bon d'observer que la plupart de ces mauvais prêtres ont conservé la foi et ce ne sont pas toujours les moins zélés à l'exercice de leurs fonctions"**. C'est le cas de M. l'abbé Lafitte.

Un esprit léger parlera de miséricorde et de pardon pour louer son zèle réel, mais un esprit prudent, face à un récidiviste, réfléchira sur le comportement de ce prêtre et sur ce qu'il faut faire. Le plus sûr est de suivre ce que l'Église en ordre décidait.

1° Tout d'abord que dit le droit canon dans de telles situations ? Il n'est pas tendre :

Canon 2359 – §. 2 : S'ils [des prêtres] ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou pratiqué adultère, viol, bestialité, sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, ils DOIVENT être suspendus, déclarés **INFÂMES, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils DOIVENT être déposés.**

La Sainte Église, connaissant pertinemment le comportement des pécheurs, sait que le seul remède pour un tel récidiviste est de **l'isoler** de toute occasion de péché et de lui faire faire une **pénitence** à la mesure de ce péché. Il en va de l'honneur de la Sainte Église et des prêtres fidèles, il en va de la sécurité des fidèles. L'Église sait que son scandale retombe toujours sur ses confrères et les fidèles. On le voit aujourd'hui.

Et pourquoi ? Parce que **le prêtre est un homme sacré et consacré**.

Lors du sous-diaconat il s'engage devant Dieu : **Monition de l'évêque sur l'engagement décisif** :

*« Mes fils bien-aimés, au moment d'être promus à l'ordre sacré du Sous-Diaconat, vous devez à maintes reprises considérer mûrement quel fardeau vous désirez prendre aujourd'hui. Jusqu'ici vous êtes libres et vous pouvez à votre gré choisir une situation dans le monde. Mais si vous recevez cet Ordre, vous ne pourrez plus rompre vos engagements et vous serez voués à jamais au service de Dieu, — Le servir, il est vrai, c'est régner — ; il vous faudra, avec Son aide, **garder la chasteté** et demeurer irrévocablement engagés au service de l'Église. Donc, tandis qu'il est encore temps, songez-y. Et, s'il vous plaît de persister dans votre saint propos, au Nom de Dieu, avancez ici ».*

En tombant il devient **parjure** à cet engagement si lourd de conséquence. Et s'il tombe plusieurs fois il **DOIT** être interdit.

Au *lavabo* de l'offertoire, ne dit-il pas chaque jour : *je lave mes mains dans l'innocence... pour moi je marche en mon intégrité... mon pied s'est tenu dans le droit chemin...*

2° Demandons à **saint Alphonse de Liguori**, le docteur de la théologie morale, c'est-à-dire la grande référence, son avis. Lors d'un événement dramatique, voici son enseignement :

*« À Torchiato, dans une retraite donnée au clergé, la justice de Dieu éclata d'une manière terrible. Alphonse, après avoir insisté sur la gravité du péché commis par le prêtre, qui, disait-il, **agissant avec plus de lumière et plus d'ingratitude, ne mérite ni miséricorde, ni pitié**, terminait son discours par ces **paroles de saint Jean Chrysostome : IN SACERDOTIO PECCASTI, PERIISTI** (qui a péché dans le sacerdoce est perdu) lorsqu'un des auditeurs s'écria assez haut pour être entendu de tous : **Nego consequentiam**, je nie la conséquence. Le silence seul répondit à ce **cri d'orgueil** ; mais le lendemain matin, au moment où le malheureux prêtre commençait le psaume *Judica me Deus* (Mon Dieu, jugez-moi), il **tombait mort au pied de l'autel** » (Histoire de saint Alphonse de Liguori, Poussiélgue, 1879, page 101).*

Ainsi parlent saint Alphonse de Liguori et saint Jean Chrysostome. Terrible ! TERRIBLE !

Voilà le sens du péché du prêtre, de la gravité du péché du prêtre. Ne parler que de **faute de faiblesse** n'est pas la réalité. Ne penser que **miséricorde** prouve une conscience erronée. Dire : **il a fait assez pénitence**, n'est permis qu'à ses supérieurs.

Seule une profonde humilité, un sincère repentir et un ferme propos peuvent mériter la miséricorde divine !



« Par l'éclat de sa chasteté, le prêtre devient semblable aux anges, et apparaît ainsi plus digne de la vénération du peuple chrétien. »
(Saint Pie X – Exhortation *Haerent animo* du 4 août 1908 au clergé)

Nous disions **le prêtre est SACRÉ**. Il a des **mains sacrées**. Réfléchissons.

Sans les mains consacrées et sacrées du prêtre, il ne peut y avoir ni consécration, ni élévation, ni communion, ni bénédiction. Pour toucher le corps divin du Christ il faut des mains sacrées, consacrées.

— Pour la consécration et pour prononcer les paroles miraculeuses de la consécration, le prêtre doit tenir en ses mains l'hostie et le calice.

— Pour les deux élévations, le prêtre a besoin de ses deux mains pour nous présenter le corps divin de Jésus-Christ à adorer.

— Pour nous donner la communion, le prêtre a besoin de ses mains consacrées.

— Pour bénir, au nom de Dieu, il faut les mains du prêtre.

Jamais le fidèle ne touchera dans sa vie avec ses mains le corps divin de notre Dieu. Il faut toujours l'intermédiaire du prêtre pour cela⁸. Ainsi l'ont voulu Dieu et Sa Sainte Église.

Les mains du prêtre ! Quel instrument de pureté ! Pensons à l'*indult* que le pape Urbain VIII accorda au bienheureux **Isaac Jogues**, qui avait eu le pouce et l'index de la main gauche broyés par les Iroquois — ce qui lui interdisait canoniquement de célébrer la messe — pour qu'il puisse néanmoins consacrer le corps du Seigneur...

L'éminent Père de Condren dans *L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ*, livre qui devrait être dans toute bibliothèque ecclésiastique, a tout un paragraphe (édition 1702, p. 189-195) pour expliquer **combien un prêtre doit être saint pour offrir le sacrifice de Jésus-Christ en la personne de Jésus-Christ même**. Voir en ANNEXE III.

⁸ Même le sacristain ne doit pas toucher les vases sacrés ! Même le sacristain ne peut laver les linges qui ont touché le corps du Christ sans que le prêtre ne les ait d'abord purifiés !

Aurait-on oublié qu'à la consécration le prêtre dit : *Hoc est enim corpus MEUM* ! qu'à l'absolution il dit : *EGO te absolvo*... ? On banalise tout et, mal formé, on oublie les grandes vérités.

Alors, quand ces mains consacrées ont fait des touchers impurs, comment après de tels actes, oser reprendre dans ses mains le corps du Christ, comment présenter aux fidèles ces mains pécheresses ? Comment le fidèle en voyant ces mains peut-il ne pas être dégoûté, scandalisé !⁹

Quelle horreur ! Quelle infamie !

On comprend pourquoi la Sainte Église tient tant au célibat des clercs !

Quand ses lèvres ont été souillées par des baisers impurs, comment un tel prêtre peut-il parler, prêcher sur la chasteté, ce qui est le propre de l'Église catholique, ce qui est le plus proche de la divinité ?

Comment avec l'exemple de sa vie peut-il exiger de ses dirigés, de ses fidèles obéissance et respect ?

Comment peut-il parler sur la fidélité dans le mariage et la grandeur de la virginité rappelées par Pie XII ?

Oui, la Sainte Église a raison de demander à un tel prêtre de s'enfermer à vie pour racheter ses péchés, pour racheter les péchés de ses complices, pour racheter le scandale de sa vie.

Il y a quelques années, une jeune fille fréquentant une chapelle de la Tradition, ayant été abusée par un prêtre — marié depuis et toujours en vie —, s'est suicidée, tellement elle avait été scandalisée ! Ses parents pleuraient chaque jour et, ayant rencontré le supérieur de ce prêtre pour demander qu'il soit interdit, ils en reçurent cette réponse : "*Que voulez-vous, les prêtres sont des hommes comme les autres !*" **NON, MONSEIGNEUR, LES PRÊTRES NE SONT PAS DES HOMMES COMME LES AUTRES !**

Enfin, monsieur l'abbé Lafitte nous dit ne pas avoir eu d'enfants, mais avoir vécu en ménage pendant deux ans. Comment a-t-il fait ? Étreinte réservée ? Contraception ? Avortement ? Lui seul le sait !

Qui pourrait le suivre sans être lui-même **éclaboussé** ! Qui oserait confier son épouse, sa fille, son fils à un tel prêtre ?

Qui dit qu'il ne retombera pas ? Ce prêtre est très fragile, il l'a prouvé. Quel séminariste acceptera un tel guide ? Quel confrère l'aidera ? **S'il retombait** qui l'aiderait à se relever maintenant qu'il est coupé de tout ?

On ne peut, au terme de cet examen des faits, que considérer qu'un tel prêtre est **TOTALEMENT DISQUALIFIÉ pour assurer la direction de conscience, la prédication d'Exercices spirituels ou le tribunal de la pénitence** ; parler de miséricorde et de pardon sans placer son comportement sous l'examen de la théologie morale de la Sainte Église est ne pas avoir compris la gravité de son péché et de ses scandales **DEVANT DIEU**. Son apostolat ne peut être béni.

Il peut sauver les âmes d'une autre manière.

La seule miséricorde qui lui est utile pour sauver son âme et celle de ses complices, lui qui a tant prêché la première semaine des *Exercices* de saint Ignace, est de suivre les règles si sages de la Sainte Église en ordre. En lisant la Très Sainte Vierge Marie dans son message de La Salette, en lisant saint Jean Chrysostome, en lisant saint Alphonse de Liguori, en lisant le canon 2359, § 2, comment ne pas comprendre ?

Prions pour lui Marie, Reine du clergé, afin que Dieu lui fasse miséricorde !

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

⁹ Alors, quand ces mains consacrées et sacrées font des péchés « *qu'on ne devrait pas nommer parmi nous* » (Éph., V, 3) ? Ces péchés revêtent un caractère spécial de profanation. Par le baptême, les chrétiens sont devenus les temples du Saint-Esprit et les membres du Christ, (I Cor., VI, 13-15), rachetés par Son sang (I Petr., I, 19). En souillant leur corps par l'impureté, ils se rendent coupables d'une profanation, **d'autant plus exécration qu'ils ont été élevés à une dignité plus haute et une union plus étroite avec la Sainte Trinité** (I Cor., VI, 15 et Thess., IV, 7).

ANNEXE I
"UN CLOAQUE D'IMPURETÉ"

Cette terrible accusation de la Très Sainte Vierge Marie à La Salette, en France, a toujours étonné les chrétiens. On sait que Mélanie ne parlait que le patois et ne pouvait être l'auteur de ce message. C'est bien la Très Sainte Vierge qui parle. Dire cela en 1846, était-ce possible ? Bien sûr on ne pouvait en douter puisque cette confidence venait de si haut, mais quelle était l'ampleur et la gravité du mal ?

Voici les confidences rapportées par **Paul de Pradel de Lamase** dans ses *Souvenirs*, édités en 1942 par son fils, sous le titre *Légitimisme et Papauté* (pages 162-163), livre réédité aux Éd. Saint-Remi, BP 80, 33410 Cadillac.

Étant à Rome en 1891, avant une entrevue de trois heures avec Léon XIII dont il donne tous les détails, il rencontre plusieurs personnalités éminentes qui lui font des confidences importantes.

Voici celle qui concerne notre question :

« Monseigneur Brunet, Supérieur du Séminaire français à Rome s'attacha, sans pitié, à déraciner en moi certains préjugés, soigneusement entretenus dans nos âmes par je ne sais quel air ambiant qu'on respire par patriotisme et qui fait, pour ainsi dire, partie de notre patrimoine d'amour-propre. Comme je lui disais que notre clergé national était incomparablement supérieur en sciences et en vertus au clergé de toute autre nation catholique, il haussa dédaigneusement les épaules quant à la première affirmation, et quant à la seconde, il me confia que la Sacrée Pénitencerie recevait **plus de demandes d'absolution des "cas réservés" de la part des prêtres français que de la part des prêtres de tout le reste du monde.**

Quels étaient ces "cas réservés" ? Je n'eus pas l'indiscrétion de le demander, mais je supposai qu'il s'agissait **sur-tout d'adultères et de séduction de pénitentes**, gros péchés qu'on absout généralement par télégramme. Il n'en est point de même de certains autres, paraît-il. »

Et pour faire contrepoids à l'opinion de Mgr Brunet, je note qu'un abbé trappiste m'a dit un jour que « les "cas réservés" forment une longue liste dont il est donné lecture chaque samedi aux Pères et frères réunis au chapitre. Or il en est de tels, que leur possibilité ne peut être envisagée par des âmes françaises, et les supérieurs des couvents de notre nation, ont obtenu l'autorisation de ne pas les énoncer afin d'éviter à nos religieux d'égarer leurs imaginations sur des aberrations génésiques ou des perversités criminelles et autres monstruosité qui ne peuvent être conçues que par des cerveaux italiens ou espagnols.

« À tout prendre, je pense que la tonalité de la moralité des prêtres, à laquelle les âmes catholiques ont tant besoin de croire, est sensiblement la même sous toutes les latitudes : LE BIEN S'Y MÊLE AU MAL MAIS LA SOMME DU BIEN L'EMPORTE.

J'ai pu me faire une idée de cette mesure en dînant un jour avec un missionnaire diocésain, M. l'abbé de Cormon, devenu évêque d'Aire.

"J'ai prêché, disait-il, plus de cent cinquante retraites ecclésiastiques, et j'ai constaté que partout les prêtres pouvaient être divisés en trois parts à peu près égales :

— le premier tiers, le plus important, est irréprochable ;

— le second tombe, mais se relève,

— le troisième, légèrement inférieur en nombre aux deux autres, est **absolument corrompu et ne peut être décroché que par miracle.** Cependant il est bon d'observer que la plupart de **ces mauvais prêtres ont conservé la foi et ce ne sont pas toujours les moins zélés à l'exercice de leurs fonctions.** C'est l'éternelle proportion des anges déchus, *tertia pars*¹⁰. »

Je ne sais si l'on appliquait à ces mauvais prêtres la discipline de l'Église (Canon 2359 - §. 2 : *S'ils [des prêtres] ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou pratiqué adultère, viol, bestialité, sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, ils doivent être suspendus, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils doivent être déposés*), mais ne pas l'appliquer demandait **vengeance**.

Enfin, la Très Sainte Vierge Marie en parlant de *cloaque d'impureté*, ne pense pas qu'aux mœurs ; elle pense aussi certainement aux impuretés sur la doctrine, sur l'enseignement, sur la direction des âmes, sur la Foi, etc. Et là, alors, elle a raison de dire : "**les prêtres**"¹¹, d'une façon générale, car peu, très peu sont complètement purs. C'était vrai en 1846, c'est bien pire aujourd'hui.

Prions pour nos prêtres ! Prions pour avoir de saints prêtres !

¹⁰ Allusion au passage de l'*Apocalypse* dans lequel saint Jean rapporte qu'un tiers des anges se révoltèrent et, déchus, furent précipités en enfer.

¹¹ La Très Sainte Vierge ne dit pas "un peu", "une majorité", "beaucoup", elle dit : "les" ! C'est la loi générale ! Les "bons" sont l'exception. On comprend combien *La Salette* gêne les clercs !

ANNEXE II

Le Dialogue de sainte Catherine de Sienne

Téqui 1913, p. 80-82 ; 106-110

L'homme orgueilleux est privé de l'amour de la charité, et **l'orgueil le conduit à l'impureté** et à l'avarice. Ces vices **se relient ainsi l'un à l'autre, par une chaîne diabolique.**

Considère encore, ma très chère fille, par quel orgueil, par quelle impureté, ils souillent leur corps et leur âme !

Je t'en ai déjà dit quelque chose, mais je veux t'en parler à nouveau, pour te faire mieux connaître la source de ma miséricorde, et t'inspirer une compassion plus grande pour ces malheureux...

Ces malheurs, quel en est le principe ? Leur vie impure et misérable. Il est bien d'autres maux encore que je pourrais dire ; mais, pourquoi les rappeler ? Tu les connais.

Ô fille bien-aimée, la chair qui a été élevée au-dessus de tous les chœurs des anges par l'union de votre nature humaine à ma nature divine, voilà à quelles iniquités, ils la font servir ! Ô homme abominable, ô homme misérable, non pas homme, mais brute, cette chair que j'ai consacrée par mon onction sainte, tu la livres aux prostituées, et pis encore ! Cette chair, qui est tienne, elle avait été guérie, comme celle de toute la race humaine, de la blessure que lui avait faite le péché d'Adam, par le corps de mon Fils unique, meurtri et percé sur l'arbre de la très sainte Croix ! Ô malheureux ! Il t'a rendu l'honneur, et tu lui apportes la honte ! Il a guéri tes plaies par son sang, bien plus, il t'a fait ministre du Sang, et toi, tu le meurtris de tes péchés impurs et honteux ! Le bon Pasteur avait lavé ses brebis, dans son propre sang ! Toi, tu souilles celles qui sont pures, tu fais tout ce qui est en ton pouvoir, pour les jeter dans l'ordure ! **Tu devrais être un miroir de pureté, tu es un modèle de débauche !** Tous les membres de ton corps, tu les fais servir à commettre le mal, et, dans toutes tes actions, tu t'appliques à contredire ce qu'a fait ma Vérité. J'ai souffert qu'on lui bandât les yeux, pour te donner la lumière, et toi, tes yeux lascifs lancent des flèches empoisonnées, mortelles pour ton âme et pour le cœur de ceux qui sont l'objet de tes regards criminels !...

J'ai supporté qu'on lui liât les mains pour te délivrer toi et toute la race humaine, des liens du péché. Tes mains, à toi, ont reçu l'onction, elles ont été consacrées pour administrer le très saint Sacrement, et toi, vilainement, tu les fais servir, ces mains, à des usages infâmes. **Toutes les œuvres de tes mains sont corrompues, toutes sont ordonnées au service du démon...**

Ainsi, tu emploies ton corps tout entier, à meurtrir le corps de mon fils ! Sans cesse, tes actes sont en opposition avec les siens ; sans cesse, tu fais le contraire de ce que toi et toutes les créatures, êtes obligées de faire. Tous les organes de ton corps sont devenus des instruments de péché, parce que les trois puissances de ton âme ont été assemblées au nom du démon, alors que c'est en mon nom que tu les devais réunir...

Ô démon, plus que démon ! car tu es devenu pire que démon ! Beaucoup de démons, en effet, n'ont que dégoût pour ce péché, tandis que toi tu t'y vautres, comme le pourceau dans la boue. Ô animal immonde, est-ce donc là ce que je suis en droit d'attendre de toi ! C'est pour chasser des âmes le démon, par la vertu du Sang, que je t'ai fait le ministre du Sang, et toi tu introduis le démon dans les âmes ! Ne vois-tu pas que déjà la hache de la divine Justice est à la racine de ton arbre ? Et tes iniquités, je t'en prévient, seront punies avec usure, en temps et lieu, si tu ne les châties toi-même, par la pénitence et par la contrition du cœur. Je n'aurai pas d'égard pour toi, parce que tu es prêtre ! Tu seras puni sévèrement, pour tes crimes, et pour ceux que tu auras fait commettre. Tu seras châtié, plus cruellement que les autres. Tu essayeras alors de chasser le démon, par le démon de la concupiscence !

Et celui-là, non moins misérable, qui se rend auprès d'une pauvre âme pour l'absoudre et la délivrer des liens du péché mortel, et qui par ses suggestions l'amène à commettre le mal avec lui ! Il la laisse chargée de plus lourdes chaînes et plus honteuses que celles dont il devait la libérer. Si tu t'en souviens bien, tu as vu de tes propres yeux, la pauvre créature ainsi trompée. N'est-ce pas là un pasteur qui n'a plus avec lui le chien de la conscience ? Et non seulement il a étouffé la sienne, il tente encore de faire taire celle des autres...

Toi, ange de la terre, ta superbe t'a fait choir aussi de la sublimité du sacerdoce et des sommets de la vertu, dans un abîme de misères, et si tu ne renonces pas à tes crimes, tu rouleras jusqu'aux profondeurs de l'enfer. Tu as fait de toi-même et du monde ton seigneur et ton dieu. Tu as joui du monde en cette vie : ta propre sensualité s'est gorgée de ses plaisirs, ô prêtre, que j'avais revêtu du sacerdoce, pour mépriser le monde et ta propre sensualité ! Eh bien ! maintenant, dis donc au monde, dis donc à ta sensualité, de plaider pour toi devant moi, le Juge souverain ! Ils te répondront qu'ils ne peuvent t'être d'aucun secours ; ils se riront de toi ; ils diront que tu as bien mérité ton sort, qu'il est juste que tu demeures confondu et réprouvé, devant Moi et devant le monde. Tu ne vois pas ton malheur, parce que, je te l'ai dit, la corne de ton orgueil t'a aveuglé. Mais tu le verras, au moment de la mort, alors que tu ne trouveras en toi-même aucune vertu pour éviter la damnation ; il n'en est point d'autre, en effet, que dans ma miséricorde, et dans l'espérance de ce sang précieux, dont je t'ai fait le ministre. Tu ne seras pas privé de cette assistance, pas plus que les autres, pourvu

que tu veuilles espérer dans le Sang et dans ma Miséricorde. Mais nul ne doit être assez fou ni aveugle pour attendre ce dernier moment.

Songe, qu'à cette heure dernière, le démon, le monde, la sensualité propre accusent l'homme qui a vécu dans l'iniquité. Ils ne le trompent plus : ils n'essayent plus de lui faire trouver la douceur là où il n'y a que de l'amertume, le bien où il n'y a que le mal, la lumière où il n'y a que ténèbres, comme ils avaient accoutumé de faire pendant sa vie ; ils lui découvrent la vérité telle qu'elle est. Le chien de la conscience, jusque-là muet, commence à aboyer avec tant de violence, qu'il réduit l'âme presque au désespoir. C'est là l'extrême péril qu'il lui faut éviter, en recevant avec confiance le Sang, malgré tous les crimes qu'elle a commis ; car ma Miséricorde, qu'il reçoit par le Sang, est incomparablement plus grande que tous les péchés qui se commettent dans le monde.

Mais, je le répète, que personne ne diffère jusqu'à ce dernier instant ; car c'est une chose terrible pour l'homme, que de se trouver désarmé sur le champ de bataille, au milieu de tant d'ennemis.

Je veux, maintenant, te parler de la troisième colonne, qui est **l'orgueil** ; je l'ai placée la dernière, mais s'il est le dernier, l'orgueil est aussi le premier de tous les vices. Car tous les vices ont leur fondement dans l'orgueil, comme toutes les vertus sont établies sur la charité et n'ont vie que par elle. C'est l'amour-propre sensitif, qui engendre et nourrit l'orgueil, comme il est le fondement premier de ces trois colonnes, et de tous les péchés que commettent les créatures. Qui s'aime soi-même d'un amour désordonné, n'a pas en soi la charité, puisqu'il ne m'aime pas. En ne m'aimant pas, il m'offense, il n'observe pas le commandement de la loi qui lui fait un devoir de m'aimer, Moi, au-dessus de tout, et le prochain comme lui-même.

En s'aimant eux-mêmes d'un amour sensitif, ces malheureux ne peuvent donc m'aimer ni me servir ; c'est le monde qu'ils servent et qu'ils aiment : car l'amour sensitif et le monde sont en opposition avec moi. À raison même de cette opposition, qui aime le monde d'un amour sensitif, qui sert le monde d'une manière sensuelle, celui-là me hait...

Je réprouve tant l'orgueil, que je l'ai précipité du ciel dès que l'ange voulut s'exalter lui-même. L'orgueil ne monte pas au ciel, il tombe au fond des enfers. Aussi ma Vérité a-t-elle dit : « Celui qui s'exaltera (*c'est-à-dire l'orgueilleux*), sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera exalté ». Dans tous les hommes, quelle que soit leur condition, l'orgueil m'est odieux, mais surtout, comme je te l'ai dit, en ceux qui sont mes ministres : car, ceux-là, je les ai mis en état d'humilité, pour servir l'humble Agneau. Chez eux, pourtant, quel orgueil ! Comment ce malheureux prêtre ne rougit-il pas de s'enorgueillir ainsi, quand il me voit abaissé devant vous jusqu'à vous livrer le Verbe mon Fils unique, dont je l'ai fait le ministre, quand ce Verbe, pour obéir à ma volonté, s'est humilié jusqu'à la mort, jusqu'à l'opprobre de la croix ? Il a la tête déchirée d'épines, et ce malheureux lève le front contre moi et contre le prochain. Au lieu de l'humble Agneau qu'il devrait être, c'est un bélier portant cornes d'orgueil, et frappant quiconque l'approche.

Ô homme infortuné ! tu ne penses donc pas que tu ne peux m'échapper ? Est-ce là l'office que je t'ai confié, de me frapper, Moi, avec les cornes de l'orgueil, en m'outrageant ainsi que ton prochain, quand, sans droit et sans raison, tu te tournes contre lui ? Est-ce donc là cette miséricorde, avec laquelle tu devrais célébrer le mystère du corps et du sang du Christ mon Fils ? Tu es devenu comme une bête féroce, et tu n'as plus aucune crainte de Moi ! Tu dévores ton prochain ; tu fomentes la division autour de toi, par ta partialité ; tu n'as d'égard que pour ceux qui te servent, qui te font des cadeaux, ou pour ceux qui te plaisent, parce que leur vie est semblable à la tienne. Tu les devrais corriger, et leur faire honte de leurs vices, tu leur en donnes l'exemple, au contraire ; ils n'ont qu'à t'imiter, pour faire ce qu'ils font ou pis encore. Agirais-tu ainsi si tu étais bon ?...

On fait grand cas de **la science**. Certes, la science, en soi, est bonne. Elle est parfaite, quand celui qui la possède, y joint une vie honnête et sainte et une sincère humilité ; mais, **dans un orgueilleux, dépravé et libertin, la science est un poison**. Ce savant n'a pas le sens de l'Écriture, il n'en entend plus que la lettre. Son esprit est dans les ténèbres, parce qu'il a perdu la lumière de la raison, et qu'il a obscurci l'œil de son intelligence. C'est dans cette lumière de la raison, accrue de clartés surnaturelles, que fut exposée et comprise la sainte Écriture, comme je te l'ai dit plus explicitement en un autre endroit. Tu le vois donc, la science est bonne en soi, mais elle peut être dépravée par le mauvais usage que le savant en peut faire. S'il ne met pas plus de droiture dans sa vie, elle deviendra même pour lui un feu vengeur.

Aussi, doit-on considérer davantage la bonne et sainte vie, et la préférer à la science d'un libertin. C'est le contraire, pourtant, que l'on fait. Les hommes de bien et de vertu, s'ils ne sont point de science raffinée, sont tenus pour sots ; on les méprise. Quant à ceux qui sont pauvres, on les écarte, parce qu'ils n'ont rien à donner.

Ainsi, ma propre maison, qui devrait être la maison de la prière, où brilleraient la perle de la justice, avec la lumière de la science **unie à une bonne et sainte vie**, où l'on respirerait le parfum de la vérité, ma maison est pleine de mensonge...

Tout ce que je t'ai dit, est pour te donner plus de sujet de pleurer amèrement sur l'aveuglement de ces prêtres, en te découvrant **l'état de damnation dans lequel ils se trouvent**. C'est aussi, pour te faire mieux connaître ma miséricorde, pour accroître encore ta confiance en cette miséricorde, pour t'amener à l'invoquer avec pleine assurance et à présenter devant moi, ces malheureux ministres de la sainte Église et l'univers entier, en me priant de leur faire miséricorde. Plus tu feras monter vers moi de vœux attristés et d'ardentes prières, plus tu me témoigneras l'amour que tu as pour moi.

ANNEXE III

L'IDÉE DU SACERDOCE ET DU SACRIFICE DE JÉSUS-CHRIST

par le R.P. de Condren

Édition 1702, p. 189 à 195

Combien un prêtre doit être saint pour offrir le sacrifice de Jésus-Christ en la personne de Jésus-Christ même.

Les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement, ne suffisent pas pour bien dire la Messe ; et il faut sans doute beaucoup plus de sainteté pour consacrer Jésus-Christ, que pour Le recevoir. Car par la communion, nous participons à Jésus-Christ, comme ses membres ; mais dans le sacrifice, nous le consacrons en sa personne, et comme **tenant sa place**. C'est Jésus-Christ même qui consacre en nous, et nous ne faisons que Lui prêter notre langue, nos mains et notre esprit pour une action si grande et si divine. Et plutôt à Dieu que nous fussions fidèles, non à Lui prêter, mais à Lui donner aussi pour cela notre cœur ; un cœur purifié par son esprit et embrasé de Sa charité ! Serait-ce trop que la pureté d'un ange et la charité d'un séraphin pour un ministère si saint et si sublime, et pour tenir la place du Pontife éternel, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et élevé au-dessus des cieux ?

On n'aura pas de peine à demeurer d'accord de cette vérité, si l'on fait réflexion qu'il n'y a qu'un seul Sacrifice, qu'un seul Sacerdoce, et qu'un seul Prêtre dans la religion chrétienne : et que comme c'est toujours le même et unique sacrifice de Jésus-Christ qui est offert dans tous les siècles et dans tous les lieux de l'Église ; c'est aussi son même et unique Sacerdoce dans tous les prêtres, qui ont été depuis Lui et qui seront jusqu'à la fin des temps. Car comme tous les Chrétiens ne font qu'un corps avec Jésus-Christ, dont ils sont les membres : aussi tous les prêtres ne sont qu'un prêtre avec Jésus-Christ, qui les associe à Son Sacerdoce, et qui continue par eux sur la terre le sacrifice qu'Il y a commencé, comme Il continue de l'offrir par Lui-même dans le ciel à la Majesté souveraine de Dieu.

Ce qui fait voir encore que la célébration de la messe est une action bien plus grande et bien plus sainte que la communion, c'est que la communion n'est que pour l'utilité de la créature, qui y trouve sa sanctification en s'unissant avec Dieu dans sa victime ; au lieu que la consécration et l'oblation de cette victime regardent Dieu uniquement, que c'est en cela que consiste l'essence du sacrifice, et que c'est pour cet effet que le prêtre est consacré prêtre. Car le sacrifice ne peut être sans la consécration, ni sans l'oblation, et il n'est pas certain qu'il ne pût être, sans que la créature communiât à la victime, comme il se faisait dans l'holocauste. C'est un devoir et une oblation indispensable des créatures envers Dieu que de lui offrir des sacrifices ; mais c'est une grâce et une miséricorde toute gratuite de Dieu envers les créatures de les admettre à la communion de sa victime, c'est-à-dire, « de les recevoir à sa table, de leur faire manger son propre pain et de les faire boire », comme parle saint Paul, « dans son calice et dans sa coupe ».

S'il est donc vrai que le prêtre n'est qu'un même prêtre avec Jésus-Christ, et qu'il n'exerce son Sacerdoce dans le sacrifice de la messe qu'en la personne de Jésus-Christ même : n'est-il pas clair aussi qu'il ne le doit offrir que dans son esprit et dans ses dispositions ? Il doit l'offrir comme Lui dans l'esprit de sacrifice, dans l'amour de la croix et dans la disposition de se sacrifier et de mourir lui-même pour Dieu. Car c'est dans ces dispositions et dans cet esprit que Jésus-Christ institua ce sacrifice de son corps et de son sang, qu'Il les offrit à son père, et qu'Il donna à ses apôtres, lorsqu'Il était sur le point de se livrer lui-même aux bourreaux, et d'aller mourir sur la croix.

Cette disposition n'est pas l'ouvrage d'un quart d'heure, ni, si vous voulez, d'une heure, que l'on peut prendre pour se préparer à célébrer le saint Sacrifice de la messe. Elle ne peut être que l'effet de la grâce de Jésus-Christ en nous, et du travail de plusieurs années, qu'on aura employées par son secours à mortifier ses sens, à combattre tous les mouvements de la cupidité et à crucifier sa chair avec ses convoitises, pour pouvoir être conforme à Jésus-Christ comme victime, avant que de lui être associé comme prêtre. Car comme Jésus-Christ n'est entré dans la perfection, dans tous les droits et les fonctions de son Sacerdoce éternel dans le sanctuaire du ciel, qu'après avoir été victime sur la croix ; de même ceux qui sont destinés à être rendus participants de la puissance et de la grandeur de son Sacerdoce éternel dans le sanctuaire du ciel, qu'après avoir été victime sur la croix ; de même ceux qui sont destinés à être rendus participants de la puissance et de la grandeur de son Sacerdoce et à offrir le sacrifice terrible de son corps, doivent avoir travaillé et travailler toujours encore à crucifier et à faire mourir le vieil homme en eux-mêmes. C'est Jésus-Christ ressuscité qui est le Prêtre du ciel : il n'appartient aussi qu'à un homme renouvelé, et pour ainsi dire, ressuscité, de faire la fonction céleste de son Sacerdoce. En un mot, pour être prêtre avec Jésus-Christ, il faut être victime avec lui, victime embrasée du Ciel.

Cela supposé, il faut que le prêtre avant que de s'approcher de l'autel pour offrir le sacrifice, commence à s'y disposer en se mettant en la présence de Dieu par la foi, pour y entrer dans une profonde humiliation de cœur, et y reconnaître sincèrement combien il est éloigné de la sainteté où il devrait être pour exercer le Sacerdoce de Jésus-Christ. Il doit prier Dieu de détourner ses yeux de ses péchés, pour ne regarder en lui que son Fils et son Sacerdoce, de lui donner un cœur nouveau, et l'esprit du Sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ. Il peut se servir pour cela de ces quatre versets

du psaume 50 en se les appliquant ainsi, ou en la manière que l'Esprit de Dieu lui inspirera : *Averte faciem tuam a peccatis meis, et omnes iniquitates meas dele.*

Mon Dieu, *détournez vos yeux de mes péchés*, et ne regardez en moi que Jésus-Christ votre Fils, dont vous m'avez fait membre, et en qui vous avez voulu que je fusse votre prêtre. Puisque vous voulez que j'exerce son Sacerdoce, et que je vous offre son sacrifice pour adorer votre souveraine Majesté et satisfaire à votre justice ; *effacez, Seigneur, toutes mes iniquités*, de peur que je ne l'irrite par la vue de mes péchés, au lieu de l'apaiser par mes prières.

Cor mundum crea in me Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. Ô Dieu, créez en moi un cœur pur, un cœur vraiment sacerdotal, un cœur qui n'adore que vous, qui ne sacrifie qu'à vous, et qui vous sacrifie toutes choses : *donnez-moi de nouveau cet esprit droit*, qui m'élève, m'applique et m'attache uniquement à vous, et qui me fasse tout rapporter à votre gloire.

Ne projicias me a facie tua, et Spiritum sanctum tuum ne auferas a me. Je sais, mon Dieu, que mes infidélités me rendent indigne de recevoir de nouveau cet esprit de sacrifice, qui peut seul me donner la confiance de m'approcher de votre autel, et de me présenter devant vous. Mais pour l'amour de votre Fils, *ne me rejetez pas de devant votre face*. Ne me traitez, s'il vous plaît, ni selon mes péchés, ni selon la rigueur de votre justice ; traitez moi plutôt selon la grandeur de votre miséricorde, et selon les mérites de Jésus-Christ votre Fils. *Ne retirez pas de moi votre Esprit-Saint* ; remplissez-moi plutôt de cet Esprit sanctificateur, sans lequel le sacrifice même que je me dispose d'offrir à votre Majesté, quoiqu'en lui-même le plus saint des sacrifices et la source de toutes les bénédictions du ciel, serait pour moi un sacrifice de colère et de malédiction.

Redde mihi letitiam Salutaris tui, et Spiritu Principali confirma me. Redonnez-moi la joie de cette présence et de cette opération salutaire par laquelle Jésus-Christ votre Fils a promis de se trouver dans ses ministres jusqu'à la consommation des siècles, pour faire en leur personne et leur faire faire par son Esprit les fonctions de son Sacerdoce éternel. Qu'il n'y ait rien de moi et que je ne sois rien par moi-même dans cette grande action du sacrifice ; mais que je sois tout à Jésus-Christ. Que j'y sois rempli, fortifié et tout animé de l'esprit de son royal Sacerdoce, de l'esprit de sacrifice ; cet esprit céleste, qui fait regarder comme un néant tout ce qui est sur la terre : *cet esprit principal*, qui élève l'homme au-dessus de toutes choses, et lui met toutes choses entre les mains pour les sacrifier toutes avec Jésus-Christ à votre gloire.

**QUELLES SONT LES PEINES *IPSO FACTO* ENCOURUES PAR UN PRÊTRE QUI FAIT UNE TENTATIVE DE MARIAGE
OU QUI PRÉTEND CONTACTER UN MARIAGE CIVIL ?
TROIS PEINES ENCOURUES PAR UN TEL DÉLINQUANT**

1. Il encourt une **EXCOMMUNICATION *latæ sententiæ* dont la levée est réservée au Saint-Siège**, simplement réservée :

canon 2388 § 1 : *Les clercs in sacris et les réguliers ou moniales après leur vœu solennel de chasteté, qui auraient la présomption de contacter mariage, ne fut-ce que civilement, ainsi que leurs prétendus conjoints, encourtent une excommunication latæ sententiæ, simplement réservée au Siège apostolique. En outre, les clercs qui, après monition, ne seraient pas venus à résipiscence, dans le délai fixé par l'Ordinaire, selon la diversité des circonstances, doivent être dégradés, et il faut tenir du canon 188, 5°.*

2. **Il renonce à tout office ecclésiastique :**

canon 188, 5° : *La renonciation tacite, produisant de plein droit et sans aucune déclaration la vacance de l'office résulte de :*

5. *la conclusion d'un mariage, même purement civil.*

3. Il contracte une **IRRÉGULARITÉ *ex delicto***

canon 985 § 3 : *sont irréguliers ceux qui osent attenter un mariage ou en accomplir les formalités civiles, lorsqu'ils sont eux-mêmes tenus par le lien du mariage ou par l'ordre sacré ou par des vœux de religion même simples et temporaires, ou lorsque la femme est liée par ces mêmes vœux ou par un mariage valide.*

qui est **inhabilité perpétuelle à tout exercice des saints ordres :**

canon 968 § 2 : *ceux qui sont frappés d'irrégularité ou d'un autre empêchement, même après l'ordination et sans faute de leur part, ne peuvent exercer les ordres reçus.*

L'ignorance de l'existence de l'irrégularité ne fait pas qu'elle n'existe pas :

canon 988.

L'Ordinaire (l'évêque du diocèse ou, pour les religieux d'un ordre exempt, le Père Abbé ou le Supérieur majeur) ne peut donner à ses sujets que pour les cas *occultes*

Canon 990 § 1 : Il est permis aux ordinaires de dispenser vis-à-vis de leurs sujets, par eux-mêmes ou par autrui, de toutes irrégularités provenant d'un délit occulte, sauf de celles dont parle le canon 985 § 4, et des autres qui seraient portées devant le for judiciaire.

le confesseur, pour les cas *occultes très urgents* :

Canon 990 § 2. La même faculté appartient à chaque confesseur dans les cas occultes les plus urgents, lorsqu'il est impossible d'atteindre l'Ordinaire et qu'il y a péril de grave dommage ou d'infamie, mais seulement pour que le pénitent puisse exercer les ordres déjà reçus.

D'autres peines sont prévues, mais elles doivent être explicitement portées par le supérieur compétent après monition du coupable.

x x x x x

LETTRÉ ENVOYÉE À UN AMI QUI L'A SUIVI UN CERTAIN TEMPS PUIS ABANDONNÉ

Le 24 décembre 2013,

Cher X,

Tu as bien fait de me relancer. J'attendais un document écrit, il tarde. Je me contenterai d'une confidence orale, surtout que le témoin, que tu connais, est très fiable.

Tu sais que, dans cette crise où il n'y a plus d'autorité, je me suis accroché à un principe, irréfutable, irréfuté : **Croire et Faire ce qui a toujours été cru et fait.**

Sachant que la sainte Église ne peut ni se tromper ni nous tromper, sachant ce qu'a toujours enseigné la sainte Église on a un repère sûr dans les situations difficiles où nous sommes. Surtout que Léon XIII (*Satis cognitum*) précise : "Celui qui, même sur **UN** seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement **ABDIQUE TOUT À FAIT LA FOI**, puisqu'il refuse de se soumettre à Dieu en tant qu'Il est la souveraine vérité et le motif propre de la foi".

Dans notre affaire, il y a d'abord tout un passif entre l'abbé Lafitte et moi. Dès son arrivée ce fut une guerre, (attisée par l'abbé Guépin) une guerre violente, qui très vite les amena à m'interdire toutes leurs chapelles. Je n'avais rien fait de peccamineux, pire j'ai osé me défendre : le salaud, il ose dire que les motifs de renvoi sont faux, que la sanction est effrayante, et même il ose répondre par écrit à une lettre de renvoi distribuée à toute la chapelle. C'est vraiment un salopard : oser se défendre contre les attaques de deux clercs, qui bien sûr, sont des saints.

C'est ainsi que nous sommes devenus "pêcheurs publics".

L'abbé Guépin avait déjà dans le passé subi de nombreuses pressions de clercs et évêques¹², pour nous interdire les chapelles. Il nous en avait informés, nous faisant même savoir quand Verrua venait le remplacer, pour nous inciter à aller ce dimanche ailleurs et ne faisait aucun problème pour nous donner les sacrements.

Avec l'arrivée de l'abbé Lafitte ce fut un tir répété et violent pour nous faire renvoyer. A. D. (qui ne ment pas) fut témoin de ces assauts continuels de la part de l'abbé Lafitte. Aujourd'hui il a osé dire à O. S. qu'il n'était pour rien dans notre renvoi, précisant que c'était bien l'abbé Guépin qui avait pris la décision. C'est une sorte de mensonge hypocrite odieux.

Il me fait penser au Père R., qui voulant se séparer d'un ami gênant, le fit mettre à une table loin de la sienne où il partageait depuis toujours les repas, interdit à tout son entourage de lui parler. Au bout de peu de jours cet ami décida dans cette situation insupportable de partir. Reprochant au P. R. d'avoir renvoyé cet ami, le P. R., courroucé, me répondit : "mais Louis-Hubert c'est odieux ce que vous dites : il est parti de lui-même". Voilà les mœurs ecclésiastiques !

Toujours est-il que l'abbé Lafitte m'attaqua de partout, y compris auprès d'amis très chers, qui m'en ont fait confidence depuis.

Comme tout le monde j'ai apprécié ses sermons et son catéchisme. D'ailleurs dès le premier sermon je le félicitais en lui précisant que cela nous changeait des sermons insipides et nuls de l'abbé Guépin, ce dont tout le monde témoigne depuis. Après la mort de l'abbé Vérité, j'étais sans confesseur de confiance et je priais pour que le Bon Dieu nous en envoie un. Je crus être exaucé. Très vite je dus déchanter découvrant un prêtre n'écouter pas, s'écouter et faisant des erreurs de jugements graves. Je le lui reprochai et mon enthousiasme fit place à une réserve certaine. Ce fut très vite l'affront avec pour accusation : *vous êtes un monstre d'orgueil*.

Je relus un catéchisme élémentaire (celui du R.P. Emmanuel) pour bien me rafraîchir le mémoire, dont voici la première leçon sur l'orgueil :

¹² Mgr Dolan me donnait la communion sans discussion et problème, mais fit pression à Rennes pour me la refuser !!!

LEÇON 1 L'ORGUEIL

Qu'est-ce que l'orgueil ?

C'est un amour dérégulé de soi-même.

Pourquoi dites-vous un amour ?

Pour signifier un mouvement intérieur de la volonté, se portant avec affection, avec passion vers l'objet de son désir.

Pourquoi dites-vous un amour dérégulé ?

Parce que le désir de la gloire qui est le fond de l'orgueil est contraire à la volonté de Dieu, laquelle doit être pour nous la règle en toutes choses.

En quoi consiste le dérèglement de ce désir ?

C'est qu'il ambitionne la gloire devant les hommes plutôt que devant Dieu, la gloire avant le mérite, la gloire souvent même sans aucun souci du mérite.

Et quelle est donc la gloire que désire l'orgueil ?

C'est la gloire de se croire et de se faire croire plus grand que les autres.

Je relus toute la suite des leçons sur l'orgueil, en particulier les filles de l'orgueil, et fis mon examen de conscience. Certes je ne suis pas sans faiblesse sur ce péché qui nous touche tous, mais de là à être un "monstre" d'orgueil, il m'a semblé que là il y avait exagération et même une grave erreur de jugement. Il est vrai que j'interviens souvent sur de nombreux sujets, mais est-ce de l'orgueil ? L'expérience et l'étude de nombreux sujets, mon analyse continue de la grille amis-ennemis, m'ont amené à porter des jugements sur beaucoup de personnes, laissant passer le petit, le moyen et ne reprenant que le gros et le très gros, dans le but d'aider mes amis à voir clair. Mes écrits sont disponibles et la seule question est : ai-je tort ou ai-je raison ? Je crois m'être trompé beaucoup moins que beaucoup. L'abbé Lafitte ne s'est-il pas trompé pendant 35 ans et surtout n'a-t-il pas trompé des milliers de fidèles pendant 35 ans ? A-t-il réparé depuis auprès de ces fidèles ? N'y a-t-il pas là un grave examen de conscience à faire ? Et à réparer !

J'ai trop entendu dans ma vie les clercs accuser d'orgueil ceux qui les reprennent pour ne pas avoir un doute sérieux sur cet argument ne permettant ni réfutation, ni examen de conscience de leur part, pour ne pas relativiser cet argument qui veut engendrer une condamnation de l'accusé auprès des fidèles des clercs. Ils obligent ainsi, inconsciemment ou consciemment leurs fidèles à partager leur inimitié. Ces derniers se croient alors devoir couper (ce qui se passe aujourd'hui entre LHR, B. et O.). Tout le passé est oublié et ce que nos ennemis n'avaient pu obtenir l'abbé Lafitte l'obtient, ce qui devrait faire réfléchir.

Dans notre affaire, je suis une victime de l'abbé Lafitte. Je l'avais invité plusieurs fois à venir me voir, ce qu'il a toujours refusé de faire. Il s'excuse en disant que l'abbé Guépin l'avait obligé de ne pas voir LHR. Motif bien suspect sachant qu'il désobéissait à l'abbé Guépin quand cela l'arrangeait.

Mes amis B. et O. l'incitaient et m'incitaient à une entrevue. Je fus sensible à leurs arguments et j'acceptai, car je tenais à notre amitié et à notre bonne entente entre tous. Tel fut alors le motif qui semblait primer. Le temps passé ensemble fut courtois et après insistance, l'abbé fit des excuses. J'en fus content. Mais je suis obligé de constater qu'il n'y a eu aucune réparation.

Au retour je fus quand même surpris d'avoir découvert qu'il avait un visage de mort, ne l'ayant pas vu depuis trois ans. Cela me troubla et je réfléchis, priant intensément. En sortit le document que je diffusai. Bien sûr je savais les risques pris, en particulier avec B. et O. Je pensais que mon document, écrit en plus de quinze jours et pesé mot à mot, les ferait réfléchir. J'avais pris avis auprès d'autres amis qui me confièrent combien ils partageaient mon point de vue. À ce jour, en dehors de B. et d'O. je ne connais aucun désaccord. Il y en a peut-être qui ne sont pas d'accord, ils ne me l'ont pas fait savoir.

Un de nos proches amis, enthousiasmé par l'abbé Lafitte, fut très barbouillé par mon papier et me fit savoir combien il était troublé. Il eut l'idée d'appeler Mgr Fellay et dès lors, pour lui, tout devint clair.

Mgr Fellay lui affirma que l'abbé Lafitte, ayant fait une tentative de mariage, était dans un cas d'excommunication *ipso facto*, dont la levée ne peut être faite que par le Saint-Siège (voir en annexe le droit canon). Après un an (?) de pénitence à Courtalain où il lui fut interdit de dire la messe, et après avoir envoyé une lettre d'excuse à ses confrères, il put reprendre le ministère. Mais après deux rechutes dont l'une *encore plus scandaleuse*, dixit Mgr Fellay, il fut condamné à pénitence (à Avrillé, d'où il est parti sans avoir terminé sa pénitence : confidence du supérieur d'Avrillé au même ami). Il alla ensuite chez l'abbé Bolduc qui, après six mois, fut obligé de le renvoyer sans délais. J'ai cherché à savoir le motif, mais l'abbé Bolduc est décédé.

C'est la position de nos amis B. et O. qui nous a obligé à faire ces enquêtes. Certes nous n'avons pas écrit mais le coup de téléphone de notre ami à Mgr Fellay, ne peut être mis en doute. Un prêtre américain contacté par une autre amie lui a confié que l'abbé Lafitte était un prêtre scandaleux, méritant de finir dans l'oubli.

En résumé ce prêtre,

— ou est condamné par le canon 2359 - §. 2 : S'ils [des prêtres] ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou **praticqué adultère**, viol, bestialité, sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, **ils DOIVENT être suspendus, déclarés INFÂMES, privés de**

tout office, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils DOIVENT être déposés.

— ou est condamné par le canon 2388 § 1 : Les clercs *in sacris* et les réguliers ou moniales après leur vœu solennel de chasteté, qui auraient la **présomption de contracter mariage**, ne fut-ce que civilement, ainsi que leurs prétendus conjoints, encourent une **excommunication *latæ sententiæ*, simplement réservée au Siège apostolique**.

Alors, attaché au principe : ***Croire et Faire ce qui a toujours été cru et fait***, j'ai choisi de changer d'avis, ce qui a permis à B. et O. de me traiter de menteur, mais dans le premier cas je n'ai pas menti, dans le second non plus, ayant changé de paramètres pour mieux cerner la vérité qui m'avait échappée (sous leur influence) et de croire et suivre ce que la sainte Église a toujours cru et suivi dans un tel cas.

Ce prêtre ne doit plus faire aucun ministère, les fidèles qui le suivent doivent rompre. Tel est l'enseignement de toujours. La sainte Église sait ce qu'elle fait, et lui désobéir c'est aller contre la vérité connue. Craindre alors la justice de Dieu. C'est ce que je crains par-dessus tout.

Voilà, cher X, mes réflexions. Tu feras ce que tu veux mais je pense qu'aucun évêque n'acceptera d'ordonner un prêtre présenté par l'abbé Lafitte. Celui-ci ferait mieux de faire comme sainte Marie-Madeleine, qui avait moins péché que lui, mais qui s'est enfermée dans une grotte jusqu'à son dernier jour, pour racheter ses fautes, bien moins graves que celle d'un prêtre (voir ce qu'en dit saint Jean Chrysostome, saint Alphonse de Liguori, et la sainte Église par le droit canon).

Je prierai pour lui, pour toi, pour nous tous, au pied de la crèche. Nous n'avons besoin que de saints prêtres. Il peut convertir les âmes par une pénitence cachée et définitive. Il peut nous mériter un saint prêtre qui prêchera et enseignera aussi bien que lui.

C'est la grâce que je demande à la Reine du Clergé qui, dans son message de La Salette, sait ce que nous devons refuser et demander.

Joyeux et saint Noël.